

meilleure assistance les plus utiles et qu'il exprime excellemment et très concrètement la nature et l'esprit de cette association de nations. La contribution canadienne fait plus que doubler tous les ans depuis 1971-1972, date à laquelle elle se chiffrait par \$350,000. L'addition d'un million à son plafond actuel a été déterminé selon la formule prévoyant le versement de deux dollars par le Canada pour chaque dollar engagé par les nations en voie de développement qui sont membres du Commonwealth.

Haïti prévoit un plan pilote de soins médicaux à la mère et à l'enfant

Le Département de la Santé publique et de la Population d'Haïti entreprend l'élaboration d'un plan d'ensemble de services médicaux dans les régions rurales, où vit près de 90 pour cent de la population. Dans le cadre de ce programme il lance, en matière de santé et de population pour les régions rurales, un projet expérimental de trois ans.

Il s'agit d'expérimenter différentes méthodes de distribution de services médicaux pour la mère et pour l'enfant, notamment des services de médecine préventive et d'apports de compléments nutritifs. Le gouvernement haïtien compte ainsi abaisser le taux de mortalité, assurer des services de planning familial et former des équipes de nationaux pour mettre en oeuvre ce programme de soins médicaux à la mère et à l'enfant, et en analyser les résultats. Il espère, en se fondant sur l'analyse de ce projet expérimental, proposer des modifications, à l'échelle nationale, des soins médicaux de cette nature.

Ce programme expérimental se déroulera dans trois régions du sud d'Haïti, chacune de 25,000 habitants; les villages de Grand-Goâve, de Meilleur et Trou Chouchou se trouvant respectivement dans une de ces régions.

Plusieurs organismes subventionnent ce projet. Monsieur W. David Hopper, président du Centre de Recherches pour le Développement International, communique que la participation du CRDI s'éleva à \$233,000 pour les frais de formation, de recherche et d'étude. Il s'agit en l'occurrence de la première présence du CRDI en Haïti. Un organisme d'Allemagne de l'Ouest, Brot für die Welt, consacre \$282,000 à la partie du projet portant sur la nutrition et les

services généraux de médecine préventive; la *Harvard School of Public Health* (Ecole Harvard de la Santé publique) fournira pour sa part \$79,000 pour couvrir les traitements et salaires; enfin, le gouvernement haïtien prend à sa charge, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le coût des services médicaux et des services d'information.

Contribution fédérale à la première Biennale de la francophonie canadienne

De passage à Québec, le Secrétaire d'État du Canada, l'hon. J. Hugh Faulkner, a rencontré des représentants de l'Association d'éducation de langue française (ACELF) et a annoncé une contribution fédérale de \$80,000 pour trois projets soumis par cet organisme au Secrétariat d'État. Il s'agit, en premier lieu, d'un octroi de \$50,000 pour l'organisation de la première "Biennale de la francophonie canadienne", et pour la participation de délégués francophones hors-Québec à cet événement. On se rappellera que la Biennale doit se dérouler à Chicoutimi, du 10 au 17 août 1975, et qu'elle réunira plusieurs centaines de participants venus de tous les coins du Canada pour faire le point sur la "francophonie canadienne en situation". La deuxième subvention annoncée par M. Faulkner, se chiffre à \$10,000 et permettra aux représentants de dix associations provinciales francophones et de l'ACELF de coordonner leurs efforts au sein d'un "Comité de liaison et d'action". L'octroi à cette fin est ainsi renouvelé pour une troisième année consécutive. Enfin, le Secrétaire d'État a signalé aux dirigeants de l'ACELF que leur organisme recevra \$20,000 pour le fonctionnement du Centre de documentation et d'information.

Programme Ottawa-Manitoba de promotion de l'industrie des pelleteries

MM. Harvey Bostrom et Judd Buchanan, respectivement ministre manitobain des Terres, des Forêts et de la Faune, et ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord, ont annoncé ce mois-ci la conclusion d'une entente autorisant des crédits de 8.3 millions de dollars en vue de promouvoir l'industrie des

pelleteries au Manitoba.

L'entente, qui porte sur cinq ans, vise à remédier aux problèmes comme les frais élevés de piégeage, les profits minimes des producteurs, l'accès difficile aux territoires de chasse, l'insuffisance des crédits et la mauvaise planification des opérations de piégeage.

Environ 28,000 Manitobains tirent leur subsistance du commerce des pelleteries. Parmi les détenteurs de permis de piégeage enregistrés, dont les deux tiers sont des Indiens, plusieurs habitants des régions isolées où les problèmes sont particulièrement sérieux.

Voici les principales caractéristiques de l'entente: 2.4 millions de dollars sous forme de prêts destinés à améliorer la commercialisation des pelleteries, \$830,000 sous formes de subventions pour l'expansion des parcours de piégeages, et \$970,000 pour la recherche et le perfectionnement. L'entente prévoit également la construction de dépôts de pelleteries, la commercialisation des fourrures, la formation des piégeurs, des subventions aux organismes participants et une évaluation du programme.

Le programme permettra des emprunts à des taux d'intérêt modérés, l'augmentation de la part des piégeurs sur la valeur à l'enchère des pelleteries, la prolifération des animaux chassés pour leur fourrure et l'adoption rapide de méthodes de piégeage moins cruelles. Le programme prévoit en outre la mise à l'essai massive de techniques faisant appel à du matériel existant et nouveau, des fonds pour l'achat d'équipement ainsi que les salaires des piégeurs chargés de tester les pièges moins cruels.

En 1972-1973, les prises de fourrures sauvages ont rapporté au Manitoba 3.6 millions de dollars. Les piégeurs et les représentants du Gouvernement affirment pourtant qu'un revenu annuel constant de 8 millions de dollars est possible. Le décalage actuel est attribué aux problèmes financiers et sociaux auxquels se bute l'industrie.

Actuellement, les piégeurs inscrits reçoivent environ 60 pour cent de la valeur marchande de leurs fourrures, et les revenus au cours des cinq prochaines années pourraient n'être que de 5.5 millions de dollars. L'accroissement de la production, la stabilisation des prix et la hausse de la part des piégeurs à 75 pour cent de la valeur marchande pourraient porter ce chiffre à plus de 10 millions de dollars.